

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

MB30

Autres désignations commerciales

MB305, MB3055, MB30330, MB305H, MB3055H, MB30330H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de rodage. Uniquement pour usages industriels.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

Société: Sunnen Products
Rue: 7910 Manchester
Lieu: USA-MO 63143 Saint Louis
Téléphone: +1 314 781-2100
Interlocuteur: Chuck Korn
e-mail: SDS@sunnen.com
Internet: www.sunnen.com

Représentant exclusif

Société: REACHECK OR Services UG
Rue: Frohsinnstraße 28
Lieu: D-63739 Aschaffenburg
Téléphone: +49 (06021) 1 50 86-0
Téléfax: +49 (06021) 1 50 86-77
e-mail: info@reackcheck-or.eu
Interlocuteur: Andreas Fleckenstein
Téléphone: +49 (06021) 1 50 86-50
e-mail: a.fleckenstein@reackcheck-or.eu
Internet: www.reackcheck-or.eu
Service responsable: eu-sds@reackcheck-or.eu

Fournisseur

Société: Sunnen SAS
Domaine Technologique de Saclay
Rue: Bâtiment Apollo, 4, rue René Razel
Lieu: F-91400 Saclay
Interlocuteur: Philippe Boisjibault
Téléphone: +33 1 69 30 00 02
e-mail: philippe.boisjibault@sunnen.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison (Mayence, Allemagne): +49 (0)6131 - 19240 (24h - de, en)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé, répété du produit avec la peau peut provoquer des irritations et de l'acné des huiles et des hydrocarbures. Possibilité d'irritation mécanique de la peau et des yeux.

Bien qu'il ne soit pas classé comme « combustible » (en se basant sur le point de flamme et la température d'ignition), ce produit peut être enflammé et servir de source énergétique pour un incendie. La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			30 - < 35 %
	265-156-6	649-466-00-2	01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-52-5	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités			20 - < 25 %
	265-155-0	649-465-00-7	01-2119467170-45	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Les composants « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités » et « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités » contiennent moins de 3 % de DMSO. La remarque suivante est donc applicable :

Remarque L : La classification comme substance cancérigène n'est pas obligatoire lorsqu'il peut être prouvé que la substance contient moins de 3 % d'extrait de DMSO mesuré d'après la méthode IP 346 (« Détermination d'aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — Méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde », Institute of Petroleum, Londres).

Pour « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités » et « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités », la « Oil Industry Note (OIN) » (note de l'industrie du pétrole) suivante est applicable :

OIN 8 : La classification comme substance toxique pour la reproduction de catégorie 2 ; H361d (susceptible de nuire au fœtus) et toxicité spécifique pour certains organes cibles catégorie 1 ; H372 (Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée) ne doit pas être appliquée lorsque la substance n'est pas classée comme cancérigène.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises respiratoires,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 3 de 11

administrer de l'oxygène. En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Danger par aspiration.
Après contact cutané : irritations, rougeurs, enflures

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).
Bien qu'il ne soit pas classé comme « combustible » (en se basant sur le point de flamme et la température d'ignition), ce produit peut être enflammé et servir de source énergétique pour un incendie. Les conteneurs fermés peuvent fondre, fuir, éclater ou exploser, libérer leur contenu et faire propager l'incendie s'ils sont soumis à des chaleurs extrêmes.
Mesures de précaution à prendre pendant des travaux de réparation ou de maintenance sur des équipements contaminés avec le produit : Éliminer soigneusement tout résidu de produit sur la pièce avant de souder, découper ou effectuer toute autre activité générant des étincelles afin d'éviter de provoquer un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de brûlure, utiliser un dispositif de protection indépendant de l'air ambiant et des vêtements de protection contre les flammes.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les torchons, chiffons ainsi que tout autre tissu isolant, absorbant et fibreux contaminés avec un produit huileux doivent être stockés dans des conteneurs ignifuges appropriés (et devant être vidés chaque jour) afin de limiter les risques de combustion spontanée.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 4 de 11

et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Risque d'inflammation.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas découper, souder ou mettre les conteneurs sous pression, ceci pourrait les faire exploser. Les torchons, chiffons ainsi que tout autre tissu isolant, absorbant et fibreux contaminés avec un produit huileux doivent être stockés dans des conteneurs ignifuges appropriés (et devant être vidés chaque jour) afin de limiter les risques de combustion spontanée.

Information supplémentaire

Ne mélanger le produit qu'avec d'autres huiles de rodage de SUNNEN. À utiliser uniquement dans des machines à honer. Nettoyez les pièces recouvertes d'huile avec un produit nettoyant alcalin. Un contact avec de l'eau ou un matériau alcalin peut entraîner la formation de savons inoffensifs qui peuvent colmater le filtre à huile des machines à honer. Lorsque le produit est renversé, il est recommandé d'être prudent car le matériau peut rendre la surface très glissante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Les locaux de stockage doivent être appropriés pour le stockage de produits chimiques inflammables.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile de rodage

Uniquement pour usages industriels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Il n'y a actuellement pas de valeurs seuils d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 5 de 11

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). PVC (Chlorure de polyvinyle).

période de latence: >480 Minutes

En cas de contact prolongé ou répété, utilisez également une crème protectrice pour les parties de la peau qui sont exposées au produit. Observez les recommandations du fabricant de crèmes protectrices. Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Elles ne doivent toutefois pas être utilisées dès qu'une exposition a eu lieu, car certaines crèmes protectrices se sont révélées augmenter l'absorption cutanée de composés métalliques. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts. Changer les vêtements imprégnés.

Protection respiratoire

Des opérations de honage normales ne devraient générer aucun brouillard dans l'air de la zone de respiration de l'opérateur si les équipements de commande techniques adaptés sont utilisés (aération locale).

Si les conditions de travail ne sont pas optimales, porter éventuellement un masque respiratoire équipé d'un filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaunâtre / marron
Odeur:	comme: Pétrole

Testé selon la méthode

pH-Valeur: Pas de données disponibles

Modification d'état

Point de fusion: Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Pas de données disponibles

Point de sublimation: Pas de données disponibles

Point de ramollissement: Pas de données disponibles

Point d'éclair: >131 °C ASTM D-92

Inflammabilité

solide: Pas de données disponibles

gaz: Pas de données disponibles

Dangers d'explosion

Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 6 de 11

Limite inférieure d'explosivité:	Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité:	Pas de données disponibles
Température d'inflammation:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	Pas de données disponibles
gaz:	Pas de données disponibles
Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	
Pas de données disponibles	
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité:	0,93 g/cm ³
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
soluble dans le pétrole	
Coefficient de partage:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>21 mm ² /s
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Épreuve de séparation du solvant:	Pas de données disponibles
Teneur en solvant:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

Réaction dangereuse avec: Agents oxydants, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxyde de soufre. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 7 de 11

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Un contact prolongé, répété du produit avec la peau peut provoquer des irritations et de l'acné des huiles et des hydrocarbures. Possibilité d'irritation mécanique de la peau et des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Les composants « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités » et « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités » contiennent moins de 3 % de DMSO. La remarque suivante est donc applicable :
Remarque L : La classification comme substance cancérigène n'est pas obligatoire lorsqu'il peut être prouvé que la substance contient moins de 3 % d'extrait de DMSO mesuré d'après la méthode IP 346 (« Détermination d'aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — Méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde », Institute of Petroleum, Londres).

Pour « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités » et « Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités », la « Oil Industry Note (OIN) » (note de l'industrie du pétrole) suivante est applicable :

OIN 8 : La classification comme substance toxique pour la reproduction de catégorie 2 ; H361d (susceptible de nuire au fœtus) et toxicité spécifique pour certains organes cibles catégorie 1 ; H372 (Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée) ne doit pas être appliquée lorsque la substance n'est pas classée comme cancérigène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 8 de 11

Les conteneurs vides doivent être recyclés, réutilisés ou détruits par une entreprise qualifiée ou habilitée conformément aux stipulations en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 9 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 329 g/l (ASTM E1868-10)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités
Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 10 de 11

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

- Version 0,00 - 22.12.2017 - Première édition
- Version 1,00 - 08.02.2018 - Compléments dans la section 3
- Version 2,00 - 28.02.2018 - Révision générale
- Version 3,00 - 06.06.2018 - Révision générale

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
- CAS : Chemical Abstracts Service
- DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
- CE : Concentration effective
- CE : Communauté européenne
- NE : Norme européenne
- IATA : International Air Transport Association
- Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- ICAO : International Civil Aviation Organization
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
- CLP : Classification, Labeling, Packaging
- IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
- CL : Concentration létale
- DL : Dose létale
- LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
- OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
- PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- NU : Nations Unies
- COV : Composés organiques volatils
- vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
- VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
- CPE : Classe de pollution des eaux
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- DNEL : Derived No Effect Level
- PNEC : Predicted No Effect Concentration
- TLV : Threshold Limiting Value
- STOT : Specific Target Organ Toxicity

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|--------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MB30

Date de révision: 06.06.2018

Code du produit: SDS-100

Page 11 de 11

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesso.eu,
www.assesso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)